



Le PRITH est cofinancé par :



- **PRITH 2015-2019**  
Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés
- **Réunion acteurs du maintien – 10 octobre 2017**

Assistance  
technique:

amnyos  
groupe

## Ordre du jour

- ■ **Action SEPH 2017**
- ■ **Action Communication vers les médecins libéraux**
- ■ **Action Collecte des indicateurs clefs maintien pour tableau de bord**
- ■ **Action Fiches de vulgarisation acteurs, employeurs, salariés**

- **Semaine pour l'emploi et le handicap du 13 au 19 novembre**
- **Partenariat important des acteurs pour établir un programme commun. Possibilité d'être intégré au Cotech (prochaine réunion 20/10)**
- **Principaux évènements à l'IMS**
- **Organisation d'un jobdating piloté par Cap emploi le jeudi 16 novembre 8h-13h**
- **Forum des acteurs de l'insertion et du maintien 16 et 17 novembre. Possibilité d'un stand CGSS ou santé travail ou SAMETH**
- **Organisation de mini-conférences sur l'ensemble de la semaine (Dieccte)**
  - soit en format « afterwork » pour les conférences à destination des employeurs,
  - soit sur les créneaux pendant le salon 11h et 16h pour les conférences « grand public »
- **Communication et diffusion du programme (grand public, employeurs, personnes TH)**
- **Kit de communication disponible (bannière, logo, ...) pour s'engager : [www.emploiethandicap.fr](http://www.emploiethandicap.fr)**

# Action - Sensibilisation des médecins libéraux

## ■ Réalisé

- Finalisation du flyer en 2 formats
- Diffusion par URML
- Diffusion par PRITH

## ■ Prochaines étapes

- Multiplier les canaux de diffusion
  - Diffusion par les SST en accompagnement des courriers aux médecins traitants
- Organiser la sensibilisation directe des médecins traitants
  - *Date pressentie février ou mars 2018*
  - *Réunion 1,5h sur un jeudi soir thème santé et travail, maintien dans l'emploi, maladie chronique et handicap, détection et signalement précoce, circuit et parcours pour le patient en difficulté de santé dans son travail, rôle du médecin libéral, acteurs à connaître, ...*
  - *avec 2 ou 3 intervenants : CGSS, Prith, médecin du travail, SAMETH*

➔ L'URML et les médecins de Martinique s'engagent

Que faire face à un patient (salarié ou travailleur indépendant) dont l'état de santé entraîne des difficultés au travail ?



# Action Mise en place du tableau de bord maintien

## ■ Objectifs du tableau de bord maintien

- Valoriser le travail des acteurs du maintien
- Consolider des données éparses
- Suivre et piloter les dispositifs, alimenter le tableau de bord général du PRITH

## ■ Indicateurs clefs retenus sur le maintien pour Tableau de bord général

- *nombre de visites médicales réalisées par les services de santé au travail*
- *nombre de visites de pré-reprise*
- *nombre ( et parts respectives) des avis prononcés par les SST*
  - ✓ *restriction d'aptitude*
  - ✓ *inaptitude à tous postes*
  - ✓ *inaptitude au poste considéré*
- *nombre de dossiers de maintien Sameth ouverts*

# Action fiches de vulgarisation acteurs, employeurs, salariés

## ■ Objectifs des fiches

- Améliorer la compréhension des dispositifs et les conditions du dialogue social autour de la prévention de la désinsertion professionnelle
- Faire de la pédagogie sur des notions ou dispositifs mal connus

## ■ Fiches « vulgarisation »

- Partenaires :
  - *Temps partiel thérapeutique*
  - *RQTH – avantages et aides mobilisables*
- *Salariés, employeurs :*
  - *Type et rôle des différents médecins*
  - *RQTH – avantages et aides mobilisables*
  - *Visite de pré-reprise*
  - *Notions d'invalidité*

### La visite de pré-reprise pour augmenter les chances de maintien en emploi

#### ❖ De quoi s'agit-il ?

- **Il s'agit d'un examen auprès du médecin du travail, pouvant être sollicité préalablement à la reprise du travail** si des difficultés de reprise sont prévisibles (article R 4624.29 du Code du travail).
- **Il ne faut pas la confondre avec la visite de reprise**, organisée lors du retour du salarié dans l'entreprise. La visite de pré-reprise peut être déclenchée même si la reprise n'est pas envisagée dans un futur proche.
- En accordant un certain délai pour préparer le retour du salarié, elle permet à l'entreprise d'anticiper les aménagements à effectuer ou les procédures à mettre en œuvre.

#### ❖ Qui peut en bénéficier ?

- **Tous les salariés en arrêt de travail peuvent bénéficier de cette visite**, quelle que soit la durée et l'origine de leur arrêt : arrêt maladie, arrêt de travail consécutif à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.
- **La visite de pré-reprise est en principe obligatoire pour tout salarié en arrêt de travail depuis plus de 3 mois** (article R 4623-20 du code du travail). Elle peut être demandée pour les arrêts de moins de 3 mois si des difficultés sont prévisibles dans la reprise du poste.

#### ❖ Qui peut la demander ?

- La visite de pré-reprise peut être effectuée à la **demande du salarié, du médecin traitant ou du médecin-conseil de l'assurance maladie**. Le médecin du travail et l'employeur ne peuvent pas la demander.
- **L'entreprise a néanmoins un rôle à jouer** : elle peut informer le salarié concerné de l'intérêt



# **Rappel**

## **Présentation du PRITH**

# Rappel : qu'est ce que le PRITH ?

## Le PRITH :

le plan d'action régional du service public de l'emploi et de ses partenaires

... une dimension régionale, globale et intégrée

... 4 axes à conjuguer: formation / emploi / maintien / mobilisation des employeurs

*Réf.: Loi de juillet 2011, art. L.5211-5 du code du travail, Convention nationale multipartite 11/2013*

↳ Raison d'être du PRITH: l'Insertion professionnelle des personnes handicapées nécessite une action collective, concertée et coordonnée pour parvenir à sécuriser les parcours des TH et générer des gains d'efficacité

Un collectif de partenaires,  
à la recherche de l'intérêt collectif,  
de l'efficacité collective:

AGEFIPH , Agefma, ARS, CGSS, DRSM, SST, Cap emploi, CTM, DIECCTE (Pôle 3E, Pôle T), FIPHFP, MDPH, Pôle emploi, Partenaires sociaux, Préfecture, Rectorat, Représentants d'employeurs (Contact entreprise, MEDEF, CGPME), territoires (agglos, PLIE, ML, CCAS...)...



Une assistance technique co-financée  
Dieccte et Agefiph,  
4 activités d'Amnyos:

- \* Appui au pilotage et à la coordination interinstitutionnelle,
- \* Animation de projets,
- \* Analyse des besoins,
- \* Communication



# Les bénéficiaires du PRITH

## Les actions du PRITH concernent :

- **Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés**

(OETH) quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, étudiants, lycéens, apprentis, usagers du secteur médico-social...

- **Les employeurs des secteurs privé et public**, notamment les établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (établissements comptant 20 salariés et plus)

# Le PRITH Martinique

- Juillet 2015 : lancement du PRITH suite au CREFOP et SPER d'avril 2015
- Juillet – novembre 2015 : Etat des lieux et définition du plan pluriannuel d'action du PRITH
- SEPH novembre 2015 : présentation du plan d'action pluriannuel (2016-2019) et des engagements des partenaires de l'insertion des PH
- Année 2016 :
  - ✓ lancement du plan d'action retenu sur les 4 axes du PRITH : accès à l'emploi , accès à la formation, maintien dans l'emploi, mobilisation des employeurs
  - ✓ Création du site Internet [www.prithmartinique.org](http://www.prithmartinique.org) au service de l'ensemble des partenaires du PRITH
  - ✓ accent mis sur les actions de communication, la mise en réseau et l'apport de connaissances partagé entre les partenaires (axe 5)
  - ✓ priorité forte sur la mobilisation des employeurs : information/sensibilisation sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (axe 4)



# Plan d'action PRITH 2017

## **1/ Accès à l'emploi**

- Renforcer les EA, développer les liens EA/ESAT avec entreprises classiques
- Focus public « jeunes » : favoriser l'accès au premier emploi et resserrer les liens avec les ML
- Appuyer la mobilisation de Cap emploi sur l'approche filières (conventions spécifiques, sensibilisation des conseillers CE aux nouveaux métiers)
- Organiser la transmission directe de CV hebdomadairement à un réseau d'entreprises via Contact entreprise
- Développer l'accès des TH à l'IAE

## **2/ Accès à la formation**

- Renforcer le partenariat avec la CTM et utiliser le diagnostic préparatoire au programme régional d'accès à la formation et à la qualification des PH de la Région
- Organiser la prescription directe de formations collectives par le Cap Emploi
- Animer et professionnaliser les référents handicap en organismes de formation
- Focus public « jeunes » : Développer l'apprentissage chez les jeunes TH, travailler avec les ML

## **3/ Maintien dans l'emploi**

- Mobiliser et articuler les acteurs du maintien (SST, assistantes sociales CGSS, Pôle T, ...) notamment sur les nouveaux enjeux (actions pendant l'arrêt de travail, procédure accélérée RQTH, ...)
- Collecter et observer les chiffres clefs du maintien
- Mobiliser, sensibiliser et former le corps médical aux enjeux du maintien (support de sensibilisation, formation. Cibles ML principalement)
- Informer, sensibiliser les employeurs et représentants des salariés aux acteurs et enjeux du maintien
- Articuler les actions du PRITH et du PRST

## **4/ Soutien aux employeurs**

- Construire des partenariats opérationnels avec les représentants d'employeurs pour la communication directe et la sensibilisation auprès des employeurs.
- Réaliser des alertes spécifiques aux dates clefs sur les pénalités financières et les modes de réponse à l'OETH
- Réaliser une banque de « parcours d'intégration réussis » via des supports vidéos
- Resserrer les liens du secteur protégé et adapté avec les entreprises classiques et développer la sous-traitance
- Focus public « jeunes » : favoriser l'accès des jeunes aux entreprises par des rencontres (job dating, simulation d'entretien) et des dispositifs de type stages, découverte métiers, alternance

### **Transverse:**

- Faire signer la charte partenariale PRITH et renforcer certains partenariats
- Développer le site PRITH : Espace en ligne d'information- mise en relation
- Développer le réseau handicap (institutionnel & entreprises): constituer et enrichir une liste de contacts, adresser périodiquement de l'information

# Présentation de quelques actions emblématiques

## Axe 1 – accès à l'emploi

### Diversifier les métiers accessibles aux DETH

L'objectif est d'ouvrir aux DETH le champ des possibles, éviter les effets de cloisonnement.

Organisation de 3 sessions de formation-action des conseillers Cap Emploi sur 3 secteurs d'activité : emplois vert, numérique, agriculture.

Réalisation 1<sup>er</sup> trimestre 2016

Relance 2017

## Axe 4 – Soutien aux employeurs

### Développer un partenariat avec les représentants d'employeurs, informer et sensibiliser les employeurs et DRH

Face à des demandes de clarification des employeurs : objectif d'organiser la visibilité de l'offre avec une coordination efficace et une boîte à outils (annuaire des acteurs, cartographie, campagnes ciblées sur l'obligation d'emploi, ...)

Ateliers DRH, partenariats MEDEF, contact-entreprises  
Réalisation depuis début 2016

## Axe 5 – Témoignages vidéos de parcours d'intégration réussie

L'objectif est de réaliser une banque de vidéos de témoignages concrets d'intégration réussie en Martinique, mettant en valeur les personnes en situation de handicap, leur employeur et les acteurs ayant accompagné.

Réalisation 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2016

## Axe 2 – formation

### Former et professionnaliser un réseau de référents PH dans les organismes de formation et d'insertion

Réalisation 2 et 3<sup>e</sup> trimestres 2016  
Poursuite 2017

## Axe 3 - Maintien dans l'emploi

### Sensibiliser et former le corps médical au maintien dans l'emploi.

Les médecins traitants sont les premiers à être informés par leurs patients de l'impact de leurs difficultés dans leur travail. Objectif toucher les médecins pour agir plus rapidement en s'appuyant sur les réseaux médicaux. Lancement projet sensibilisation avec URML

# La plateforme PRITH : un outil d'information et de communication pour les partenaires du PRITH

## ■ Quels objectifs ?

- Constituer une plateforme unique d'information sur l'insertion des TH
- Donner de la lisibilité et promouvoir les actions des partenaires du PRITH

## ■ Que trouve t-on sur ce site ?

- Accueil et actualités
- Agenda
- Rubriques ressources adaptées aux besoins
  - Des **employeurs** en réponse aux besoins identifiés avec les DRH (démarches OETH, cartographie des acteurs, répertoire des services et aides etc.)
  - Des **partenaires du handicap** (situation du handicap, suivi des initiatives et productions du PRITH)
  - Des **travailleurs handicapés**, pour les orienter dans leurs démarches
  - Des cas concrets, des témoignages, des vidéos

[www.prithmartinique.org](http://www.prithmartinique.org)

The screenshot shows the PRITH website interface. At the top, there's a navigation bar with the PRITH logo and menu items: ACCUEIL, EMPLOYEURS, PARTENAIRES DU HANDICAP, TRAVAILLEURS HANDICAPÉS, ACCÈS PLURIS, CONTACT. Below the navigation, there's an 'Agenda' section listing events: 11-13 Avril - Rencontres avec les acteurs du maintien dans l'emploi, 31 mai - Comité des Financiers PRITH, 16 juin - Pl. / 12h Comité plénier des partenaires PRITH, and Localisation à venir. The main content area is titled 'À la une' and features a large image of people in a meeting with the text 'Le plan d'action du PRITH'. Below this, there are two columns of resource links: 'Vous êtes employeur ?' (with links for 'Tout savoir (1) Tout savoir sur l'attribution d'emploi des personnes handicapées', 'Outils, astuces, conseils, aides pour accompagner les entreprises', and 'Témoignages') and 'Vous êtes partenaire du handicap ?' (with links for 'Chiffres clés du handicap en Martinique', 'Suivre les actions du PRITH', and 'Partir du territoire pour la mise en place des services aux personnes handicapées'). A 'Partenaires du PRITH' section displays a grid of logos for various organizations: ogefish, ars, GAP emploi, fighty, mach, and pôle emploi. The bottom section is titled 'Témoignages d'ici et d'ailleurs' and features two video thumbnails with titles: 'Signature de la convention de partenariat PRITH' and 'Parcours d'insertion réussi à Pages Jaunes'.



## Rappel

# Programme de travail maintien 2017-2018

# Le maintien dans l'emploi : l'un des quatre axes d'intervention du PRITH

- **La problématique du maintien dans l'emploi est aujourd'hui un enjeu majeur** au regard du vieillissement de la population, de l'allongement de la durée de la vie au travail, de l'augmentation des maladies professionnelles mais aussi des pathologies lourdes autres que professionnelles pour **lesquelles le progrès médical permet une activité aménagée.**
- Depuis 2005, les salariés qui, du fait d'un problème de santé (quelle qu'en soit l'origine), ne peuvent plus occuper leur emploi de façon durable dans les mêmes conditions qu'avant, sont légitimes à **demandeur une reconnaissance administrative de leurs situation de handicap.**
- **La reconnaissance du handicap** ouvre l'accès à des dispositifs spécifiques et à des financements pour aider les employeurs et salariés confrontés à une problématique de maintien dans l'emploi.

# L'axe maintien dans l'emploi

- Les **mesures d'aide au maintien dans l'emploi** sont nombreuses mais elles sont peu, voire pas du tout connues, alors qu'elles doivent être activées le plus en amont possible.
- Le PRITH vise à **favoriser une mobilisation optimale des dispositifs existants**
- En développant des **actions d'information/sensibilisation ciblées** sur la prévention des risques de désinsertion professionnelle et sur l'accompagnement de l'entreprise et du salarié pour son maintien dans l'emploi
  
- **Après des principaux acteurs :**
  - ✓ le salarié
  - ✓ l'employeur
  - ✓ les acteurs médicaux, sociaux et professionnels (CGSS, SST, DIECCTE, MDPH, Sameth, représentants du personnel, OPCA ...)
  
- **À toutes les étapes du processus**
  - ✓ la prévention du risque de désinsertion professionnelle (information...)
  - ✓ le signalement, la détection précoce du risque de désinsertion professionnelle
  - ✓ la recherche de solutions adaptées de maintien dans l'emploi
  - ✓ la mise en œuvre et le suivi de la solution proposée



# L'axe maintien dans l'emploi

- **En Martinique, le PRITH développe ses actions « maintien » dans le cadre d'une articulation étroite avec le PRST3 et souhaite y associer l'ensemble des acteurs de la prévention de la désinsertion professionnelle, réunis au sein de la cellule PDP.**
- **Le programme de travail du PRITH sur le maintien dans l'emploi pourrait, dans ce cadre partenarial et en lien étroit avec la CGSS, s'organiser autour des actions suivantes.**

# Maintien dans l'emploi

## Programme de travail 2017 - 2018

Principales cibles	Objectif poursuivi	Actions proposées	Modalités de travail avec les partenaires concernés
Médecins libéraux	Améliorer la détection précoce des situations à risque	<p>Réalisation d'un <b>document de sensibilisation – information</b> sur les dispositifs et enjeux du maintien dans l'emploi (notamment la visite de pré-reprise)</p> <p>⇒ Réponse du collectif : intérêt d'un tel document. Intégrer éventuellement les « idées reçues » et l'importance du signalement précoce.</p> <p>⇒ Diversifier les supports et vecteurs de diffusion : document via l'URML, flyer via le dossier du patient, réunions d'information des médecins traitants, ...</p> <p>Réflexion sur la réalisation d'un outil simple de signalement des médecins traitants à la médecine du travail =&gt; Réponse du collectif : pas de nécessité d'un outil formel mais plutôt sensibilisation sur la nécessité d'alerte précoce du médecin du travail (cf. ci-dessus)</p>	<p>PRITH : réalisation</p> <p>Partenaires du maintien : validation</p> <p>URML : diffusion</p>

**Enjeu** : favoriser l'identification précoce des salariés qui du fait d'une problématique de santé (AT/MP ou maladie) risquent d'avoir des difficultés de maintien sur leur poste en **sensibilisant les médecins traitants afin qu'ils mobilisent davantage la visite de pré-reprise et qu'ils connaissent davantage les acteurs et les circuits du maintien dans l'emploi**

# Maintien dans l'emploi

## Programme de travail 2017 - 2018

Principales cibles	Objectif poursuivi	Actions proposées	Modalités de travail avec les partenaires concernés
Partenaires du maintien (médecins du travail, assistantes sociales, médecin conseil, SAMETH,...)	Améliorer la coordination des interventions par le développement d'outils d'information/communication adaptés  Renforcer la connaissance et alimenter l'observatoire du PRITH	Partage <b>d'éléments quantitatifs et qualitatifs</b> : nombre de visites médicales réalisées par les SST, nombre d'avis d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude, nombre de visites de pré-reprises.....  => Réponse du collectif : participation à la collecte de données via le logiciel Dynamit notamment. Partage d'un tableau d'indicateurs spécifiques	PRITH : réalisation  Partenaires du maintien : transmission des données
		Réalisation de « <b>fiches synthétiques d'information</b> » communes : fiches sur les outils du maintien (par ex : procédure accélérée RQTH, Contrat de rééducation professionnelle en entreprise, essai encadré)  => Réponse du collectif : intérêt pour des fiches de vulgarisation notamment  - Temps partiel thérapeutique  - RQTH : avantages et aides mobilisables	PRITH : réalisation  Partenaires du maintien : validation, compléments et diffusion

### Enjeux

- Fournir un socle de connaissance partagé sur les besoins (nombre d'avis d'inaptitude, d'aptitude avec restriction, de licenciements pour inaptitude...) afin de mieux orienter les interventions de prévention et de favoriser une intervention adaptée à toutes les étapes du parcours de maintien du salarié

# Maintien dans l'emploi

## Programme de travail 2017 - 2018

Principales cibles	Objectif poursuivi	Actions proposées	Modalités de travail avec les partenaires concernés
Salariés, organisations salariales et représentants du personnel	Améliorer la compréhension des dispositifs et les conditions du dialogue social autour de la prévention de la désinsertion professionnelle	<p>Réalisation d'un (de) <b>documents de sensibilisation des représentants du personnel</b> aux dispositifs/enjeux du maintien</p> <p>=&gt; Réponse du collectif : intérêt pour des fiches de vulgarisation notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notions d'invalidité</li> <li>- Type et rôle des différents médecins</li> <li>- RQTH : avantages et aides mobilisables</li> </ul> <p>Organisation <b>d'ateliers pour les représentants du personnel</b> ; OS ; CHSCT...</p>	<p>PRITH : réalisation</p> <p>Partenaires du maintien : validation</p> <p>Organisations salariales : diffusion</p>

Enjeux :

- Faire de la pédagogie des notions d'invalidité, RQTH ; informations sur la visite de pré-reprise...
- Favoriser le dialogue social dans l'entreprise sur les questions de prévention et de maintien

# Maintien dans l'emploi

## Programme de travail 2017 - 2018

Principales cibles	Objectif poursuivi	Actions proposées	Modalités de travail avec les partenaires concernés
<b>Employeurs</b>	Améliorer la connaissance par les employeurs des enjeux et acteurs du maintien de leurs salariés	Réalisation d'un document d'information/sensibilisation des DRH et ou employeurs  Organisation d'ateliers –employeurs	PRITH : réalisation  Partenaires du maintien : validation  PRITH : diffusion

### Enjeux :

- favoriser la maîtrise par les employeurs des dispositifs qui leur sont proposés pour les aider à prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi leurs salariés ;
- intégrer le maintien dans l'emploi à la problématique RH de l'entreprise

## ■ Assistance technique PRITH :

Catherine Flach  
Gaelle de Carmantrand  
Lailheina Matillon



Mail commun :

[prith.martinique@amnyos.com](mailto:prith.martinique@amnyos.com)



*Pour accéder aux productions, partager ses expériences, participer aux travaux, contribuer à l'amélioration de l'insertion des travailleurs handicapés...*

*Transmettez simplement vos coordonnées à l'assistance du PRITH :*

[prith.martinique@amnyos.com](mailto:prith.martinique@amnyos.com)

*(en signalant éventuellement vos centres d'intérêt et de compétence)*

**→ La richesse du PRITH dépend de la participation de chacun, inscrivez-vous donc dans cette dynamique collective.**

## ■ Avec le soutien financier de la Dieccte et de l'Agefiph:



**Préfet de la  
Martinique**

